

UNE LOI ATTENDUE PAR LES FORCES DE L'ORDRE...

La proposition de loi sur la sécurité globale, introduit une disposition interdisant la diffusion malveillante de visages des policiers et gendarmes en action de police.

Objectif de la disposition :

Protéger celles et ceux qui nous protègent, qui deviennent des cibles, aussi bien de la part de la délinquance du quotidien que des terroristes (Magnanville).

Ce que va changer cette disposition :

Mettre fin aux « chasses aux policiers » lancées en toute impunité sur les réseaux sociaux. Aujourd'hui, des personnes exhibent les visages de forces de l'ordre à la recherche de leur identité aux fins de représailles.

Désintox:

Toute intervention de police filmée pourra être transmise aux fins d'enquêtes administratives ou à la justice.
Par contre, la diffusion publique ne sera possible...

qu'à la condition de flouter le visage du policier. ●

L'UNSA Police revendiquait ces dispositions depuis ... 2016 !

➔ L'UNSA Police a obtenu la modification de l'article 24 pour y inclure les ADS.

UNSA Police le syndicalisme au service de tous les policiers